



## LISTE DE CONTRÔLE DES DOCUMENTS RÉFUGIÉS AU SENS DE LA CONVENTION ET PERSONNES PROTÉGÉES À TITRE HUMANITAIRE OUTRE-FRONTIÈRE

Cette liste de contrôle est disponible en format PDF seulement. La liste de contrôle est un des formulaires que vous devez inclure dans votre demande. Assurez-vous d'imprimer ce document, de le remplir et de le joindre à votre demande.

Regroupez tous les documents mentionnés dans la liste ci-dessous. Cochez  la case appropriée sur la liste de contrôle et joignez la liste à vos documents (un trombone suffit). Placez tous les documents dans une enveloppe scellée.

**Ne pas envoyer les documents originaux** à l'exception des formulaires de demande qui doivent être des **originaux**.

Si les documents présentés à l'appui de votre demande ne sont ni en français ni en anglais, les bureaux canadiens des visas exigent des **traductions certifiées** (françaises ou anglaises) de ces documents. Vous devez aussi joindre une copie du document original.

Si, pour des raisons particulières, vous n'êtes pas en mesure de fournir certains des documents exigés, joindre une **justification écrite** détaillée à ce sujet.

Ce qui suit est la liste des exigences minimales; toutefois, d'autres exigences peuvent s'appliquer à la discrétion du bureau des visas.

### FORMULAIRES

Les formulaires doivent être dûment remplis, datés et signés. Votre demande signée doit comprendre :

<input type="checkbox"/>	<b>1. Formulaire de demande générique pour le Canada (IMM 0008)</b> Formulaire rempli et signé par le demandeur principal.
<input type="checkbox"/>	<b>2. Personnes à charge additionnelles/Déclaration (IMM 0008DEP) (s'il y a lieu)</b> Formulaire rempli par le demandeur principal si le demandeur a plus de 5 personnes à charge (qu'elles accompagnent ou non le demandeur principal).
<input type="checkbox"/>	<b>3. Annexe A : Antécédents/Déclaration (IMM 5669)</b> Formulaire rempli, daté et signé par <b>chacune</b> des personnes dans la liste ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"><li>le demandeur principal.</li><li>l'époux ou le conjoint de fait (qu'il accompagne ou non le demandeur principal).</li><li>chaque enfant à charge de 18 ans ou plus (qu'il accompagne ou non le demandeur principal).</li></ul>
<input type="checkbox"/>	<b>4. Réfugiés hors Canada (IMM 0008 - Annexe 2)</b> Dûment remplie et signée par vous et chacun des membres de votre famille âgés de 18 ans et plus.
<input type="checkbox"/>	<b>5. Recours aux services d'un représentant (IMM 5476)</b> Si vous, le demandeur principal (DP), votre époux ou toute personne à charge de plus de 18 ans avez eu recours aux services d'un représentant (tel que la personne-ressource du groupe de parrainage, si vous êtes parrainé), vous devez remplir et signer le formulaire <i>Recours aux services d'un représentant</i> (IMM 5476)
<input type="checkbox"/>	<b>6. Placez dans la même enveloppe les formulaires de demande dûment remplis des personnes n'étant pas à votre charge (enfants de 19 ans et plus), des personnes à votre charge de fait et des membres de votre famille élargie qui demandent aussi la résidence permanente.</b>

### PHOTOS

<input type="checkbox"/>	<b>7.</b> Veuillez fournir deux (2) photos prises au cours des derniers six (6) mois de vous-même et de chaque membre de votre famille. Écrivez le nom et la date de naissance de la personne sur une (1) des photos. Suivez les instructions de la section "Remplissez la demande" et de l' <a href="#">Appendice C: Spécifications pour photos</a> du présent guide.  <b>Note :</b> Vous pourriez devoir présenter d'autres photos au moment de votre entrevue avec un agent des visas.
<input type="checkbox"/>	<b>8. Pièces d'identité et documents sur l'état civil</b> Extrait de naissance, certificat de mariage, de divorce, d'annulation ou de séparation de vous et de votre époux; certificat de décès de votre ex-époux, le cas échéant. Fournir toute pièce d'identité nationale de votre pays d'origine ou celles des membres de votre famille, le cas échéant.

## DOCUMENTS

- 9. Renseignement concernant vos enfants (le cas échéant)**  
Extraits de naissance des enfants (sur lesquels apparaissent les noms de leurs parents); papiers d'adoption pour les enfants à charge adoptés; document attestant de la garde légale des enfants âgés de moins de 19 ans et preuve que les enfants peuvent quitter le territoire relevant de la compétence du tribunal; déclaration sous serment précisant que le parent restant est d'accord pour que l'enfant vit au Canada; si les enfants ne vous accompagneront pas au Canada, vous devez fournir la preuve que vous avez rempli toutes les obligations précisées dans les ententes de garde.
- 10. Documents à l'appui (le cas échéant)**  
Tout document à l'appui de vos réponses aux questions posées dans l'*Annexe A - Antécédents/Déclaration* (IMM 5669), tels qu'un document attestant que vous avez effectué un service militaire, des dossiers militaires, des cartes de membre ou tout autre document attestant de votre association ou participation à une quelconque organisation sociale, politique, professionnelle ou culturelle.
- 11. Documents de voyage et passeports**  
Votre passeport et vos documents de voyage, ainsi que ceux de votre époux ou conjoint de fait et des enfants à votre charge, le cas échéant. Joindre uniquement des copies des pages où apparaissent le pays, le numéro de passeport, la date de délivrance et d'expiration, votre photo et nom, la date et le lieu de naissance. Si vous demeurez dans un pays autre que votre pays de nationalité, vous devez joindre une copie du visa que vous possédez du pays où vous demeurez actuellement.
- 12. Preuve du statut de réfugié**
- a) Pour les groupes de cinq et les répondants communautaires seulement**  
Pour qu'un groupe de cinq ou un répondant communautaire puisse vous parrainer à titre de réfugié, le HCR ou le gouvernement d'un pays (c.-à-d. un État étranger) **DOIT déjà avoir reconnu votre statut de réfugié**, à titre de DP, quel que soit l'organisme autorisé à le faire conformément aux lois du pays où vous résidez. Le « certificat de demandeur d'asile du HCR », la « fiche d'inscription du HCR » ou un document délivré par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ne sont pas des preuves de reconnaissance du statut de réfugié.
- b) Pour les signataires d'entente de parrainage seulement**  
Tout document attestant votre statut à titre de demandeur d'asile, de réfugié, de résident ou de citoyen de tout pays autre que votre pays d'origine. Il doit s'agir d'un document délivré par le HCR ou le gouvernement du pays où vous résidez à l'heure actuelle.
- 13. Renseignements supplémentaires (le cas échéant)**  
Tout document qui, selon vous, justifie votre besoin de protection et peut nous aider à mieux comprendre votre situation. Incluez tout document attestant de votre capacité d'adaptation, votre esprit d'initiative, votre motivation ou votre débrouillardise, ainsi que tous vos certificats et diplômes d'études et de votre époux ou conjoint de fait (le cas échéant), y compris les titres d'apprenti ou les certificats de compétence. Lettres de référence ou attestations de travail des employeurs (actuels et antérieurs) pour vous, et votre époux ou conjoint de fait. Joindre les licences d'exploitation et permis de conduire, s'ils sont disponibles.